

Rapport sur le concours D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES session 2015

Le centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec le Centre de Gestion de Seine-Maritime pour l'organisation de du concours d'A.T.S.E.M. Le CDG 27 étant le Centre organisateur.

Le nombre de postes ouverts est :

- 40 postes au concours externe
- 5 postes au troisième concours
- 18 postes au concours interne

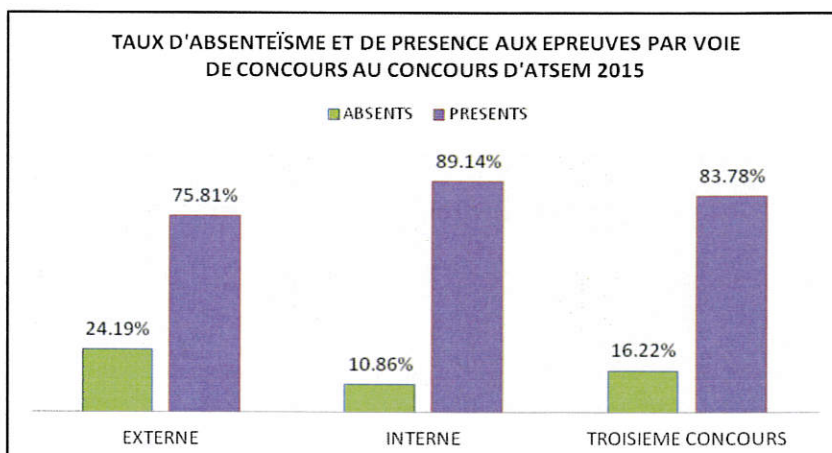
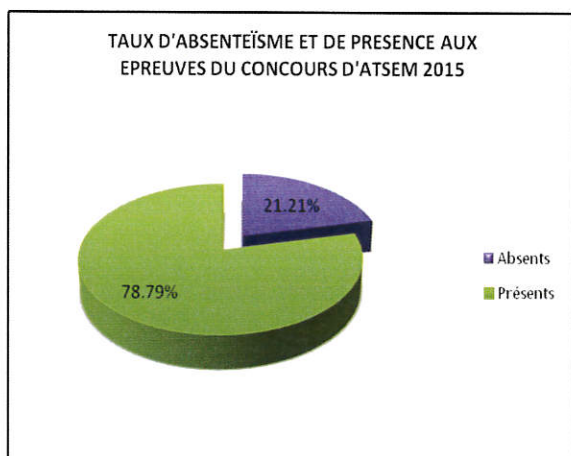
Les dates d'inscription au concours d' : A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe

Retrait des dossiers : du 12 mai 2015 au 3 juin 2015

Date limite de dépôt des dossiers : le 11 juin 2015

Date des épreuves d'admissibilité : le 14 octobre 2015

Nombre de dossiers reçus :	1529	dossiers		
Nombre de candidats admis à concourir :	1457	candidats		
Nombre de candidats présents à la 1 ^{ère} épreuve : (Epreuve écrite pour le concours externe et de 3 ^{ème} voie et épreuve orale pour le concours interne)	1148	candidats	soit : 78.79%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à la 1 ^{ère} épreuve : (Epreuve écrite pour le concours externe et de 3 ^{ème} voie et épreuve orale pour le concours interne)	309	candidats	soit : 21.21%	des candidats admis à concourir
Nombres de candidats handicapés	6	candidats ont demandé un aménagement d'épreuve (personnes déclarées travailleurs handicapés):		
		Nature de l'aménagement : 1/3 temps supplémentaire et une candidate devait être dans une salle à petit effectif et dans le calme.		



Le jury d'admissibilité s'est réuni le **18 décembre 2015** au CENTRE DE GESTION 27 à **8 heures 30**.

Ce jury a déclaré **61 candidats admissibles** à passer les épreuves orales d'admission pour les concours externe et de troisième voie à l'issue des épreuves écrites. Le nombre de candidats déclarés admissibles au concours interne correspond aux candidats admis à concourir. En effet ces derniers n'ont qu'une unique épreuve : l'épreuve orale d'admission.

Les candidats admissibles par voie de concours :

☞	55	candidats admissibles au concours externe
☞	304	candidats admissibles au concours interne(*)
☞	6	candidats admissibles au troisième concours

(*) les candidats internes déclarés admis à concourir, n'ayant pas d'épreuve écrite d'admissibilité, étaient de fait tous autorisés à passer l'épreuve orale d'admission.

Il a été exposé lors de la réunion d'admissibilité qu'une anomalie avait été constatée sur une copie.

Les consignes décrites sur la page de garde de chaque sujet des épreuves écrites étaient les suivantes :

« ... Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité fictive ou existante, ni signature, ni paraphe.

Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté de la copie. Rabattre la partie noirie et la coller en humectant les bords... »

Malgré ces indications une copie ne respectait pas les règles ci-dessus décrites :

- 1 copie était non cachetée. En effet, le coin droit de la copie n'a pas été collé. De facto, le nom et le prénom du candidat étaient visibles.

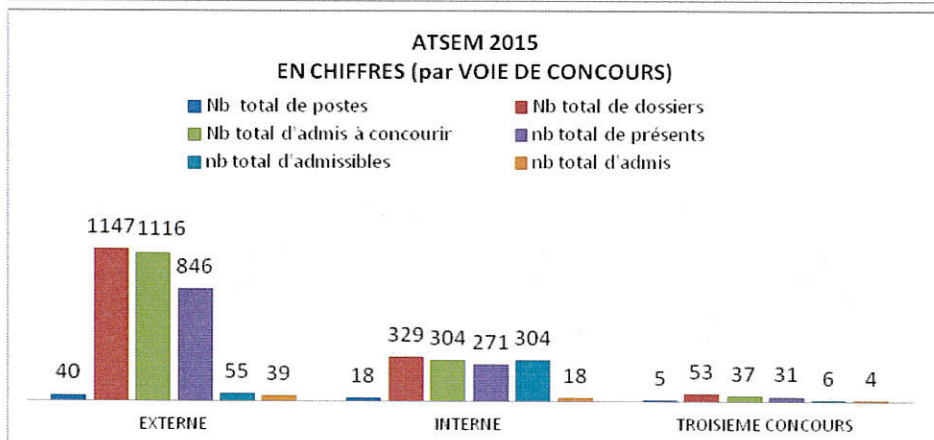
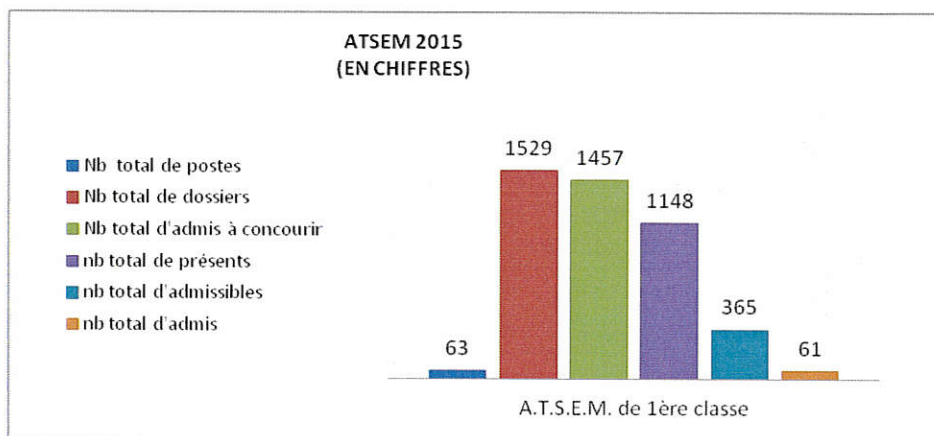
Fort de ce constat, les membres du jury ont décidé d'annuler cette copie qui ne respectait pas les consignes d'anonymat.

Le jury d'admission s'est réuni le **5 février 2016** au CENTRE DE GESTION 27 à **15 heures 00**.

Ce jury a déclaré **61 candidats admis** au concours d'ATSEM à l'issue des épreuves écrite et orale.

Les candidats admis par voie de concours :

☞	39	candidats admis au concours externe
☞	18	candidats admis au concours interne
☞	4	candidats admis au troisième concours



CONCOURS D'A.T.S.E.M. – SESSION 2015

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'A.T.S.E.M. 2015

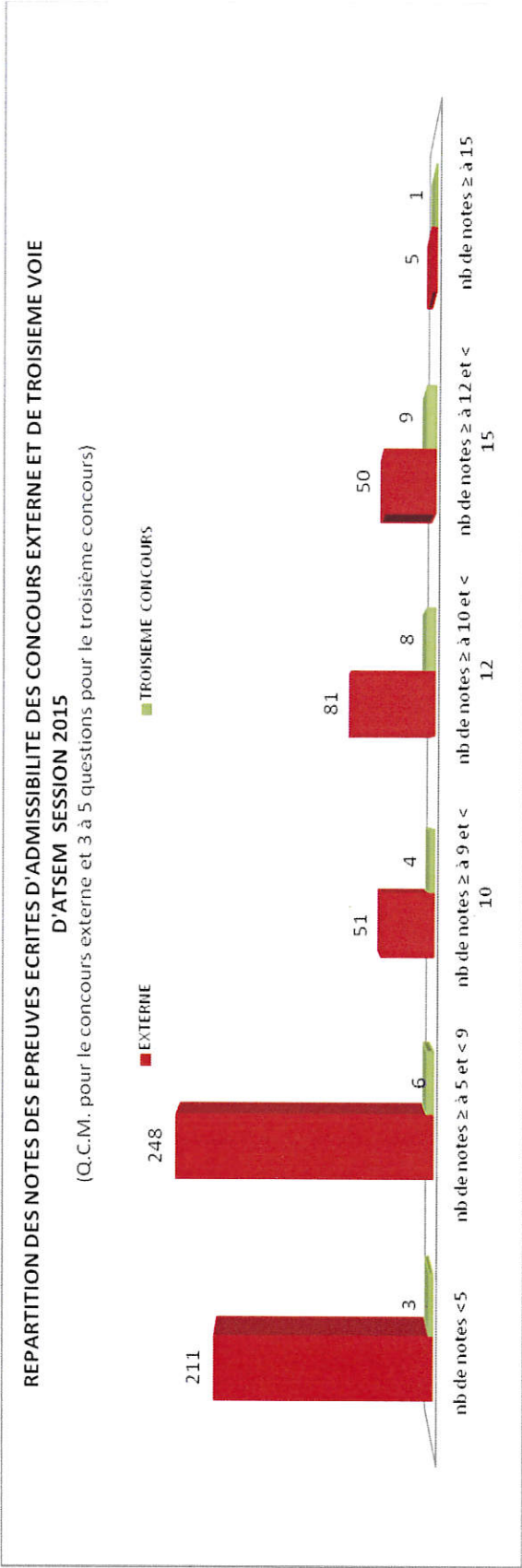
Après examen des résultats des épreuves écrites, le jury a arrêté la liste des candidats admissibles. Pour le concours externe, le jury a fixé un seuil à 12.00 sur 20 et déclaré admissibles 55 candidats. Au troisième concours, le jury a fixé un seuil à 14.00 sur 20 et déclaré admissibles 6 candidats.

	Nb de postes	Nombre candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 18/12/2015 pour les candidats au concours externe et de 3ème voie)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (2012)	40 (63)	1147 (902)	1116 (887)	270 (162)	846 (725)	24.19% (18.26%)	75.81% (81.74%)	Q.C.M. 5.00/20 (8.66/20)	Q.C.M. 17.00/0.00 (18.00/0.00)	12.00/20 (13.00/20)	55 (177)	4.93% (19.95%)
INTERNE(*) (2012)	18 (30)	329 (363)	304 (343)	33 (37)	271 (306)	10.86% (10.79%)	89.14% (89.21%)	le concours interne ne comporte pas d'épreuve écrite d'admissibilité. Les candidats ont uniquement une épreuve orale d'admission.			304 (343)	100.00% (100.00%)
TROISIEME CONCOURS (2012)	5 (10)	53 (23)	37 (16)	6 (4)	31 (12)	16.22% (25.00%)	83.78% (75.00%)	3 à 5 questions 10.03/20 (12.77/20)	3 à 5 questions 15.00/3.25 (15.75/6.80)	14.00/20 (12.60/20)	6 (10)	16.22% (62.50%)
TOTAL (2012)	63 (103)	1529 (1288)	1457 (1246)	309 (203)	1148 (1043)	21.21% (16.29%)	78.79% (83.71%)				365 (531)	25.05% (42.62%)

(*) les candidats internes déclarés admis à concourir, n'ayant pas d'épreuve écrite d'admissibilité, étaient de fait tous autorisés à passer l'épreuve orale d'admission.

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE POUR LE CONCOURS EXTERNE ET LE TROISIEME CONCOURS D'ATSEM (QCM pour le concours externe et réponses à 3 à 5 questions pour le troisième concours)

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.(Durée : 45 mn ; coefficient 1)	Pas d'épreuve d'admissibilité	série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un ATSEM dans l'exercice de ses fonctions.(Durée : 2 heures, coefficient 1)



Epreuve écrite du Concours EXTERNE : le QCM ne comporte que 20 questions, portant uniquement sur des problèmes concrets en lien avec l'exercice du métier d'ATSEM. Le barème de notation intègre un système de pénalités en cas d'absence de réponse ou de réponses inexactes. L'attention des candidats est attirée sur l'importance de bien prendre connaissance du barème précisé sur le sujet. Malgré cela, la quasi totalité des candidats ont répondu à toutes les questions, dans le risque de répondre à coté de la question. D'autre on répondu a certaines question sans avoir remarqué qu'elles étaient sous la forme négative. De fait, une grande partie des candidats ont été pénalisées par un barème très sélectif.

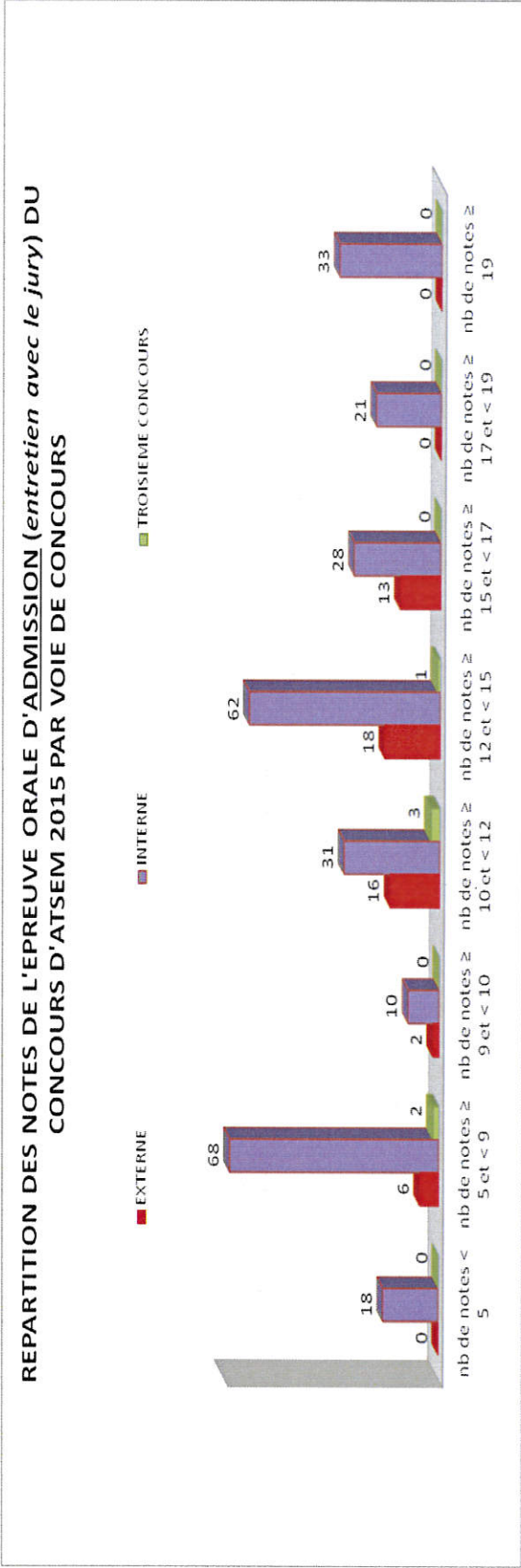
Epreuve du TROISIEME CONCOURS : Le sujet de cette session comportait trois questions visant à évaluer la bonne compréhension du métier d'ATSEM par les candidats. Cette année le sujet était porté sur le rôle de l'ATSEM durant le temps l'accueil.

QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM 2015

	Nb de candidats admissibles (jury du 18/12/2015* pour les candidats au concours externe et de 3ème voie)	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 05/02/2016)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE	55	55	Entretien oral 12.19/20	Entretien oral 17.00/5.00	12.47 / 20 (13.95/20)	16.00 / 7.67 (18.86/7.53)	49 SUR 55 (164 sur 172)	39 (63)	11.67/20 (15.13/20)
(2012)	(177)	(172)	(12.83/20)	(20.00/3.79)					
INTERNE	304	271	Entretien oral 11.71/20	Entretien oral 20.00/1.00	11.71 / 20 (13.12/20)	20.00/ 1.00 (19.33/3.27)	175 SUR 271 (254 sur 306)	18 (33)	19.50/20 (17.83/20)
(2012)	(343)	(306)	(13.12/20)	(19.33/3.27)					
TROISIEME CONCOURS	6	6	Entretien oral 9.50 /20	Entretien oral 13.00/5.00	11.11/ 20 (12.44/20)	13.33 / 8.00 (15.83/8.34)	5 SUR 6 (8 sur 10)	4 (7)	11.42/20 (11.00/20)
(2012)	(10)	(10)	(11.70/20)	(17.00/6.00)					
TOTAL	365	332					229 SUR 232 (426 sur 488)	61 (103)	
(2012)	(531)	(488)							

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ATSEM 2015

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. <i>(Durée : 15 mn ; coefficient 2)</i>	Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM. <i>(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)</i>	Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM. <i>(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)</i>

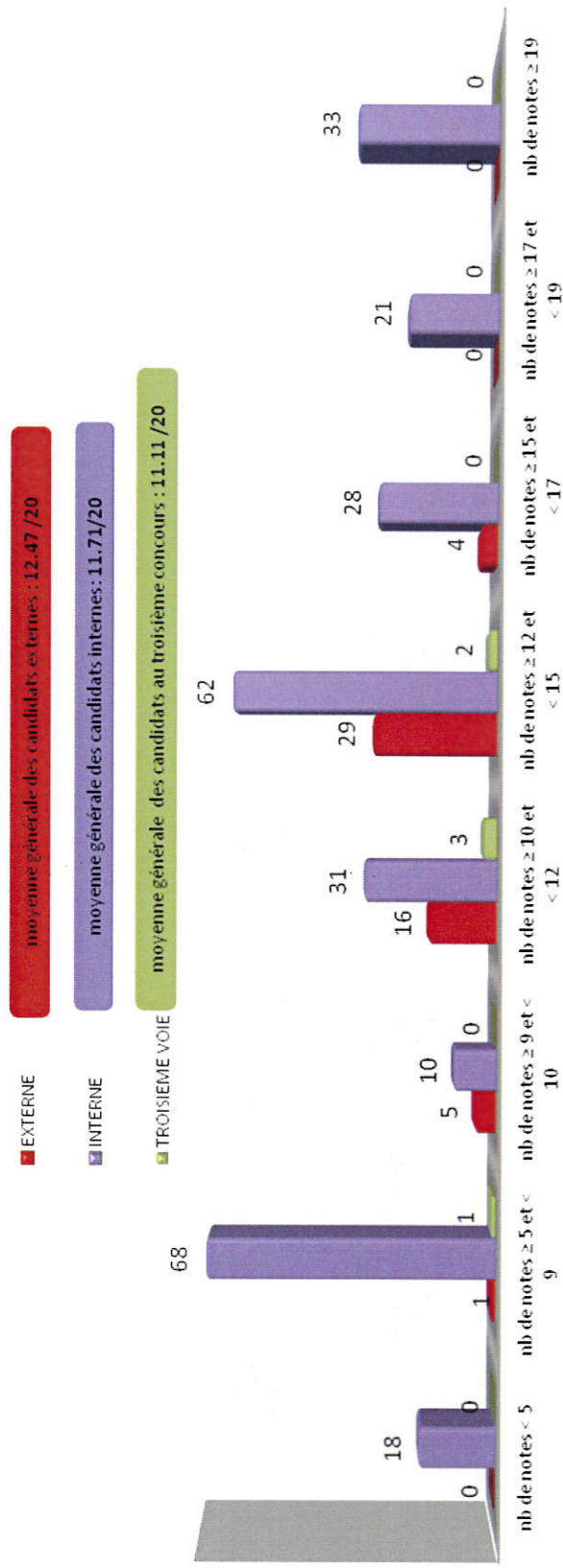


Observation sur l'épreuve orale (jury du 5/02/2016) :

- D'un point de vue général, le jury a remarqué une grande disparité dans le fonctionnement, les pratiques des ATSEM.
- Le jury a constaté un manque de préparation d'un nombre assez conséquent de candidats dans les trois voies de concours :
 - o Connaissances souvent trop faibles des candidats voire pour certains quasiment inexistantes, sur l'environnement professionnel (le fonctionnement des collectivités territoriales, les droits et obligations des fonctionnaires...). En effet, l'intitulé de l'épreuve mentionne que ces connaissances font partie des exigences du jury, s'agissant particulièrement du concours interne, qui est ouvert à des candidats en poste en collectivité, sur ce métier, depuis au moins deux ans.
- Le jury attend aussi de solides connaissances professionnelles. Il faut que les candidats ne confondent pas leurs propres pratiques et ce qui doit être fait réglementairement. Le jury relève que beaucoup de candidats se contentent de réponses sans explications, sans justifications. Le jury attend du candidat un minimum de développement. A contrario, le jury a rencontré d'excellents candidats qui ont réellement préparé ce concours.
- Par ailleurs, le jury a observé un manque d'objectivité pour une majorité de candidats expérimentés en interne concernant la relation ATSEM/enseignement. De plus certains candidats ne se repositionnent pas correctement hiérarchiquement...
- Malgré cela, le jury a été surpris notamment en interne par d'excellents candidats et fait observer la difficulté à évaluer les aptitudes des ces candidats à travers cette unique épreuve orale surtout lorsque le nombre de postes est faible. Il serait souhaitable qu'une épreuve écrite d'admissibilité soit mis en place afin de présélectionner les candidats pour participer à l'épreuve orale d'admission au même titre que les externes et 3^{ème} concours.
- Par ailleurs, le jury a remarqué en ce qui concerne les candidats aux concours externe et de troisième voie que ces derniers étaient peu mobiles. Ils ou elles se voyaient bien ATSEM, mais à proximité de leur domicile.

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ATSEM 2015

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE ET L'EPREUVE D'ADMISSION DU
 CONCOURS D'ATSEM SESSION 2015

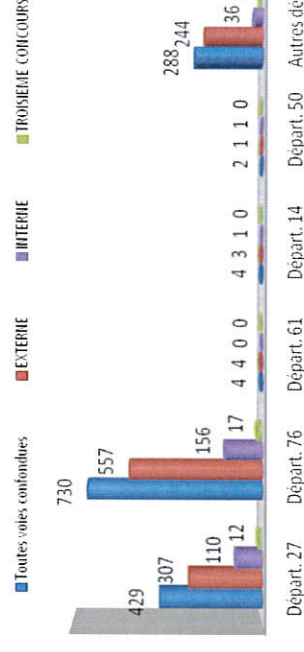


REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'A.T.S.E.M. - 2015

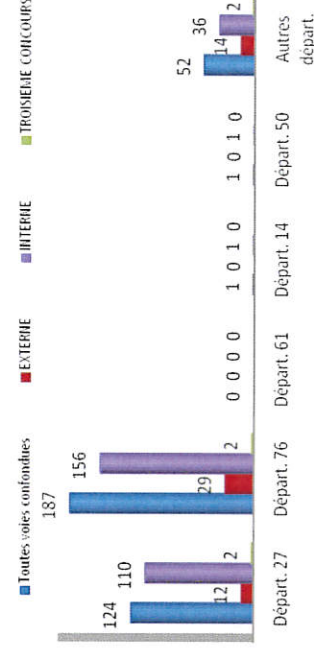
Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 18/12/2015* pour les candidats au concours externe et de 3ème voie)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles		Nb de candidats déclarés admis (jury du 05/02/2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admis	
	n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
EXTERNE	départ. 27	307	55	départ. 27	12	39	départ. 27	8
	départ. 76	557		départ. 76	29		départ. 76	24
	départ. 61	4		départ. 61	0		départ. 61	0
	départ. 14	3		départ. 14	0		départ. 14	0
	départ. 50	1		départ. 50	0		départ. 50	0
	autres départements	244		autres départements	14		autres départements	7
INTERNE	départ. 27	110	304	départ. 27	110	18	départ. 27	10
	départ. 76	156		départ. 76	156		départ. 76	7
	départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
	départ. 14	1		départ. 14	1		départ. 14	0
	départ. 50	1		départ. 50	1		départ. 50	0
	autres départements	36		autres départements	36		autres départements	1
TROISIEME CONCOURS	départ. 27	12	6	départ. 27	2	4	départ. 27	2
	départ. 76	17		départ. 76	2		départ. 76	1
	départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
	départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
	départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
	autres départements	8		autres départements	2		autres départements	1
TOTAL		1457	365			61		

(*) les candidats internes déclarés admis à concourir, n'ayant pas d'épreuve écrite d'admissibilité, étaient de fait tous autorisés à passer l'épreuve orale d'admission.

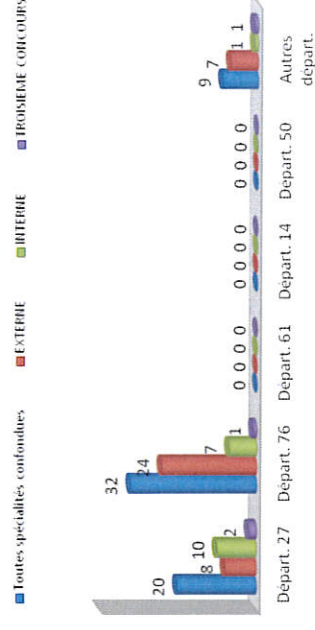
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU
CONCOURS D'ATSEM 2015



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES
AU CONCOURS D'ATSEM 2015



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU
CONCOURS D'ATSEM 2015

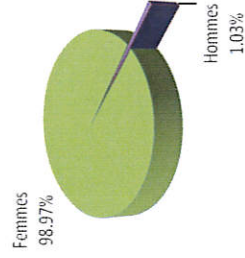


REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

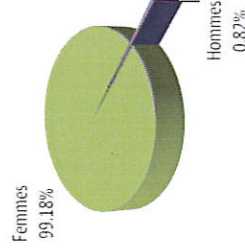
	Nombre candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir	Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 18/12/2015 pour les candidats au concours externe et de 3ème vote)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles	Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis (jury du 05/02/2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis	Soit en Pourcentage
EXTERNE	1116	1105 11	99,01% de femmes 0,99% d'hommes	55	55 0	100,00% de femmes 0,00% d'hommes	39	39 0	100,00% de femmes 0,00% d'hommes
INTERNE	304	301 3	99,01% de femmes 0,99% d'hommes	304	301 3	99,01% de femmes 0,99% d'hommes	18	16 2	88,89% de femmes 11,11% d'hommes
TROISIEME CONCOURS	37	36 1	97,30% de femmes 2,70% d'hommes	6	6 0	100,00% de femmes 0,00% d'hommes	4	4 0	100,00% de femmes 0,00% d'hommes
TOTAL	1457	1442 15	98,97% de femmes 1,03% d'hommes	365	362 3	99,18% de femmes 0,82% d'hommes	61	59 2	96,72% de femmes 3,28% d'hommes

(*) les candidats internes déclarés admis à concourir, n'ayant pas d'épreuve écrite d'admissibilité, étaient de fait tous autorisés à passer l'épreuve orale d'admission.

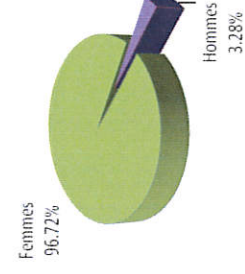
REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR TOUTES
VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ATSEM 2015



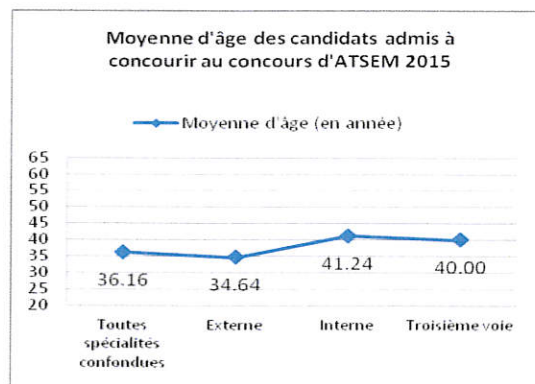
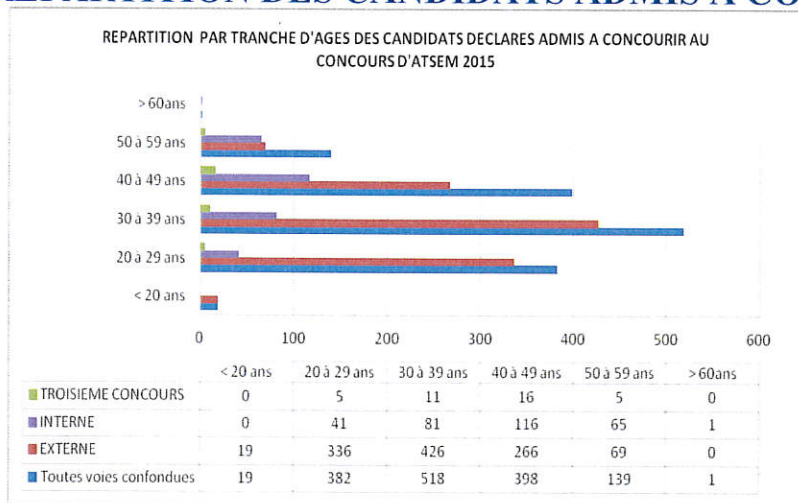
REPARTITION PAR SEXE DE CANDIDATS ADMISSIBLES TOUTES VOIES
CONFONDUES AU CONCOURS D'ATSEM 2015



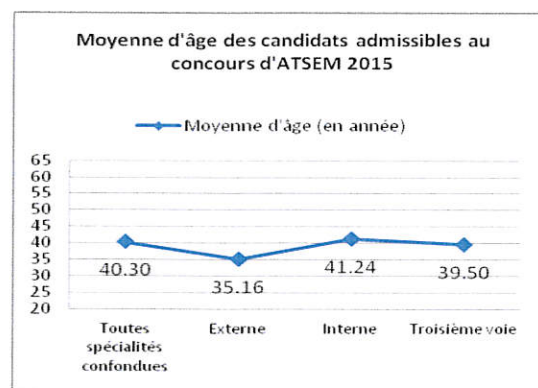
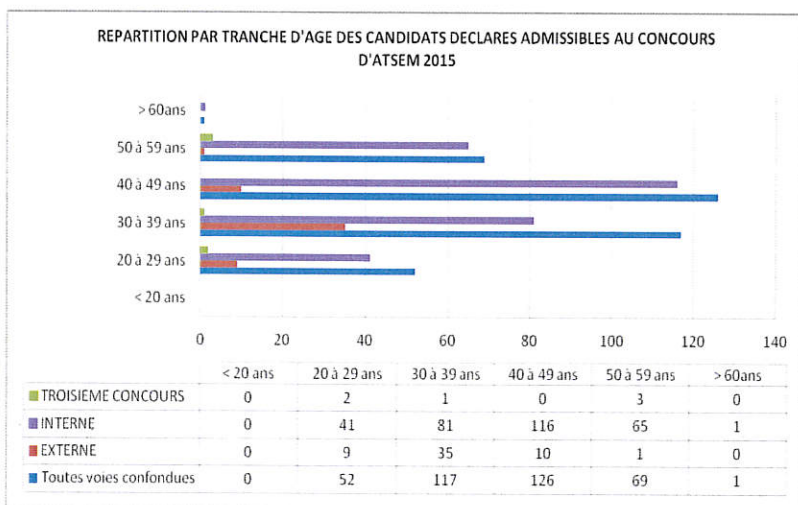
REPARTITION PAR SEXE DE CANDIDATS ADMIS TOUTES VOIES
CONFONDUES AU CONCOURS D'ATSEM 2015



REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE

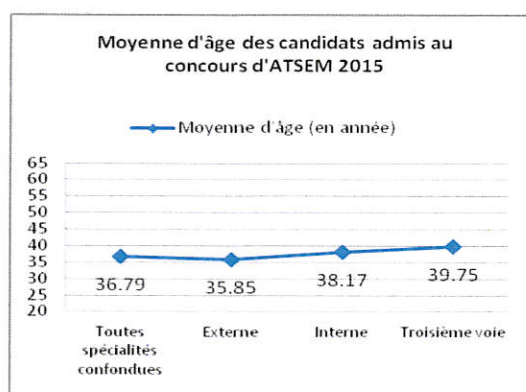
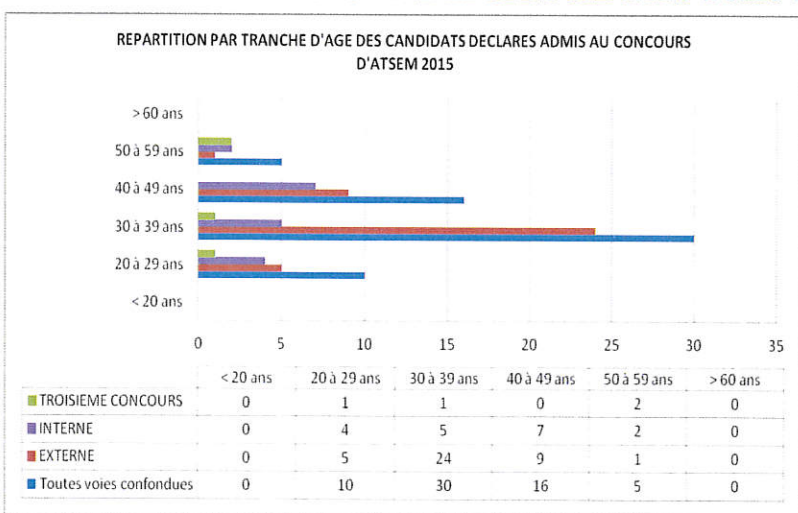


REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHES D'AGES(*)



(*) les candidats internes déclarés admis à concourir, n'ayant pas d'épreuve écrite d'admissibilité, étaient de fait tous autorisés à passer l'épreuve orale d'admission.

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHES D'AGES



Le 8 février 2016
Le Président du Jury


Dominique BETOURNE

